

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL  
DE VILLE, LE VENDREDI 27 MARS 2026, À 8 H**

Cette séance extraordinaire est présidée par M. Pierre Fontainre, maire.

Madame et messieurs les conseillers suivants sont présents : Serge Bouchard, Daniel Renaud, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M<sup>me</sup> Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances, sont également présents lors de cette séance.

Madame Christiane Choinière, conseillère municipale du district n° 2, est absente à la présente séance, mais elle avait toutefois avisé le chef du conseil de son impossibilité d'y assister suivant la réception de l'avis de convocation.

Monsieur André Côté, conseiller municipal du district n° 1, est également absent à la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, un avis spécial de convocation à cette séance extraordinaire a été donné par le greffier-trésorier, à la demande du chef du conseil municipal, par écrit à tous les autres membres du conseil et notifié à ces derniers par courriel (conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile*), accompagné de tous les documents nécessaires à la prise de décisions concernant le point inscrit à l'ordre du jour. Les membres présents déclarent avoir reçu cet avis conformément aux exigences légales, constatent qu'il a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par la loi, et renoncent à toute contestation relative à la convocation.

Le quorum étant constaté, M. le maire ouvre la séance.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

94/03/26

**Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU** la constatation du quorum par le président de l'assemblée;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal présents ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel leur a été transmis antérieurement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Daniel Renaud

**Appuyé par :** M. Sylvain Hainault

**Et résolu :**

D'ouvrir la séance extraordinaire de ce conseil;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES**

95/03/26

**Résolution exprimant l'intention de la Municipalité de Roxton Pond de créer des sous-catégories d'immeubles résidentiels visant l'ajout de logements intergénérationnels**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de classer les usages et les constructions, ainsi que de prévoir des règles particulières pour des formes spécifiques d'habitation, dont le logement intergénérationnel;

**ATTENDU QUE** notre règlement de zonage numéro 11-14 détermine déjà la sous-catégorie de logement intergénérationnel accessoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite favoriser le maintien à domicile et la cohabitation de proches parents par la mise en place de logements intergénérationnels à même certaines résidences;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite également se donner la possibilité de distinguer, sur le plan fiscal, certains immeubles résidentiels comprenant un logement intergénérationnel afin de tenir compte de leurs spécificités et des objectifs poursuivis;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'annoncer formellement son intention de faire la distinction au niveau fiscal des logements intergénérationnels accessoires;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Appuyé par :** M. Serge Bouchard

**Et résolu :**

**QUE** la présente démarche vise notamment à :

- favoriser les liens de solidarité entre les générations;
- contribuer au maintien à domicile des aînés;
- optimiser l'utilisation du parc résidentiel existant;

**QUE** le conseil municipal exprime son intention d'examiner la possibilité de prévoir un traitement fiscal distinct pour les immeubles résidentiels comprenant

un logement intergénérationnel accessoire, conformément au cadre légal applicable en matière de fiscalité municipale;

**QUE** la présente résolution ne crée pas de nouvelle catégorie de taxation, mais annonce l'intention du conseil municipal d'analyser, avec les services compétents, les mécanismes fiscaux pouvant être associés à ces sous-catégories d'immeubles résidentiels;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Direction de l'évaluation de la MRC de La Haute-Yamaska.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES**

**96/03/26**

#### **Clôture de la séance extraordinaire**

**ATTENDU QUE** les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Sylvain Hainault

**Appuyé par :** M<sup>me</sup> Nathalie Simard

**Et résolu :**

**DE** clore cette séance extraordinaire à 8 h 08.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents**

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Pierre Fontaine

\_\_\_\_\_  
Jean Bourret